

La santé mentale des enfants

Guide à l'intention des parents

Les services de santé mentale pour enfants

Un guide à l'intention des parents...

Bienvenue aux Services à l'enfance de Chatham-Kent (CKCS)!

Bienvenue! Nous espérons que votre expérience avec le CKCS sera utile et enrichissante. Le présent guide décrit brièvement nos services et il fournit des renseignements importants sur la façon dont nous collaborons avec vous et votre famille.

Qui nous sommes:

Le CKCS est un organisme sans but lucratif qui reçoit un financement local, provincial et fédéral afin d'offrir aux enfants, aux adolescents et aux familles divers services fondés sur des données probantes et sur des pratiques exemplaires. En tant qu'organisme multiservice, nous fournissons sous le même toit des services de prévention, de développement, de santé mentale et de protection.

Notre énoncé de mission:

« Des familles et des enfants plus forts, pour un avenir meilleur. »

Notre énoncé et nos valeurs :

Le CKCS est un organisme multiservice qui répond aux dynamiques particulières de nos familles. Nous favorisons le bien-être et la sécurité de nos enfants et de leur famille grâce à des pratiques fondées sur des données probantes et à une collaboration avec des partenaires communautaires. Les employés du CKCS s'efforcent de favoriser un milieu propice à la croissance positive, au développement professionnel et au changement progressif.

En collaboration avec notre communauté,

le CKCS met en valeur:

La **c**ollaboration

Le respect

Ľ**é**galité

La responsabilité

La **c**onfiance

L'émancipation des familles

Le **s**outien





Soire aux questions

Les services de santé mentale du CKCS

Si vous lisez le présent guide, vous avez soit manifesté un intérêt pour les services de l'équipe chargée de la santé mentale ou vous avez déjà entamé des démarches en ce sens. Voici plus de renseignements sur ce que l'équipe chargée de la santé mentale offre :

Le CKCS est un centre de santé mentale pour les enfants qui respecte les normes établies par le Conseil canadien d'agrément. Nous avons été désignés comme organisme responsable en matière de santé mentale des enfants et des jeunes pour la région de Chatham-Kent. L'équipe chargée de la santé mentale offre des conseils individuels, en famille ou en groupe aux enfants, aux adolescents et à leur famille. Nous sommes là pour vous aider à résoudre de nombreux problèmes émotionnels, comportementaux ou psychologiques.

Qui peut utiliser ce service?

Les services de santé mentale sont offerts aux enfants et aux adolescents jusqu'à l'âge de 17 ans et à leur famille, résidant à Chatham-Kent.

Y a-t-il un coût?

Nos services sont gratuits. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, la municipalité de Chatham Kent et Centraide fournissent la majeure partie de notre financement.

Quelles sont les heures d'ouverture?

Nos heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 19 h du lundi au jeudi, et le vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les rendez-vous sont pris après consultation avec le jeune et la famille.

Où êtes-vous situés?

Nos services sont offerts à Chatham, Wallaceburg, Ridgetown, Tilbury et Blenheim.

Nous nous rencontrons dans des lieux qui favorisent la réussite, tels que l'école et les bureaux. Nous nous efforçons de fournir des services dans des établissements appropriés sur le plan clinique et qui sont pratiques, confortables et accessibles pour vous et pour votre famille.

Par où commencer?

Communiquez avec nous au **519 352-0440 (appuyez sur le 2)**. Veuillez vous reporter à la page suivante sous *Commencer la démarche*.

Commencer la démarche

Commencer la démarche

Les parents ou les gardiens d'enfants âgés de 12 ans et plus peuvent composer le 519 352-0440 (appuyez sur le 2) avec leurs questions ou leurs préoccupations, ou pour orienter un enfant vers le service. D'autres personnes impliquées dans la vie de votre enfant (p. ex. un enseignant, un médecin) peuvent aiguiller un enfant avec votre accord. Lors de l'appel, vous communiquerez directement avec un intervenant en santé mentale et en développement préposé à l'accueil. Ce dernier discutera de vos préoccupations, il recueillera des renseignements fondés sur une évaluation et il abordera les options de traitement.

Vous pouvez communiquer avec nous en tout temps pour partager davantage de renseignements ou pour poser des questions.

Consentement au service

Vous participez au programme de santé mentale du CKCS volontairement. Vous pouvez donc interrompre les services en tout temps. Un clinicien ou un intervenant vous expliquera les atouts du programme, les inconvénients éventuels et les possibilités de traitement. Il discutera également avec vous de vos préoccupations. Tous les services d'évaluation et de conseil seront convenus entre vous et le clinicien ou l'intervenant.

Service rapide, clinique sans rendez-vous

La clinique sans rendez-vous permet d'accéder rapidement à des séances de thérapie simple et elle permet aux membres de la famille de consulter des cliniciens formés dès qu'ils en ont besoin. Les enfants ou les jeunes et/ou leur famille peuvent se rendre à la clinique sans rendez-vous durant les heures d'ouverture. Les rendez-vous sont attribués selon le principe du premier arrivé, premier servi. Veuillez composer le 352-0440 pour les horaires de clinique et les adresses exactes.

Services en cas de crise

Si votre enfant se trouve dans une situation de crise (risque de blessure à lui-même ou à autrui), nous pourrons peut-être vous offrir des services d'évaluation et de traitement immédiatement. Cela est généralement déterminé au premier appel.

Le programme de conseil/thérapie

Dès qu'une place se libère, votre enfant sera confié à un clinicien ou à un intervenant, qui vous rencontrera. Vous aurez l'occasion de parler de vos droits et de signer des documents dans le cadre de votre participation au service. Le clinicien ou l'intervenant collaborera avec vous pour élaborer un plan de service fondé sur les recommandations de l'évaluation initiale, sur vos préoccupations, sur vos besoins et sur vos points forts.

Au cours du traitement, nous confirmerons vos progrès par rapport à vos objectifs et nous en discuterons régulièrement. Selon vos besoins et vos objectifs, le clinicien ou l'intervenant pourra prévoir une évaluation spécialisée ou une consultation avec d'autres professionnels. Ces examens et ces données multidisciplinaires permettront de garantir la progression de notre travail

commun, de déterminer si d'autres services ou d'autres changements sont nécessaires et de savoir quand notre travail pourra prendre fin.

Nos rôles et nos partenariats

Le rôle de l'équipe chargée de la santé mentale

Notre équipe clinique se compose de professionnels qualifiés, qui ont les compétences, l'expertise et la formation appropriées pour vous aider en fournissant une gestion de cas, un soutien familial ou une aide psychologique. Ils se comporteront avec professionnalisme, ils seront ponctuels et ils vous traiteront avec respect.

Nous ferons le nécessaire pour vous informer à l'avance de toute annulation ou de tout changement à vos rendez-vous. Vous aurez un préavis raisonnable pour prendre un nouveau rendez-vous à une heure qui conviendra mieux. Le personnel sera à votre écoute et il soutiendra vos décisions. Nous répondrons aux questions que vous pourriez avoir au sujet de votre enfant, de nos services ou d'ordre général. Si nous n'avons pas de réponses, nous vous orienterons vers la bonne personne.

Notre mission est de fournir des conseils sur la santé mentale aux enfants et aux jeunes. Nous ne nous impliquons pas dans les litiges. Vos renseignements demeureront confidentiels (veuillez vous reporter à la page 6 pour les exceptions).

Si vous prenez une décision avec le clinicien ou avec l'intervenant de l'enfant d'intégrer d'autres programmes, soit au CKCS soit dans la communauté, tout le suivi sera intégré et coordonné.

Le rôle des parents, des enfants et des jeunes

Le temps passé au CKCS est perçu comme un partenariat entre vous, votre famille et le clinicien ou l'intervenant avec qui vous travaillez. Vous serez directement impliqué dans la planification et l'examen du service que vous recevez. Nous vous encourageons à parler ouvertement de vos préoccupations et de poser des questions lorsque vous avez des doutes.

Nous aimerions que vous fassiez preuve d'ouverture d'esprit quant aux idées nouvelles ou aux nouvelles informations qui peuvent émerger. Bon nombre de réponses à vos questions découleront de votre propre réflexion et de vos idées, en y mettant le temps, les efforts et la patience nécessaires.

Engagement de temps: Le nombre de visites dépendra de votre situation et de vos besoins particuliers. Dans certains cas, quelques réunions seulement suffiront et dans d'autres, il faudra compter plus de temps.

Annulations: De nombreuses familles ont besoin de nos services. C'est pourquoi, nous vous demandons de communiquer avec nous au moins 24 heures avant votre rendez-vous en cas d'annulation. Veuillez vous présenter à chaque rendez-vous préparé et prêt à participer.



Les meilleurs résultats seront obtenus quand nous pourrons nous rencontrer régulièrement pour travailler sur les objectifs du traitement. Veuillez rester en contact avec votre clinicien ou avec l'intervenant.

Cessation de service

Nous prendrons la décision ensemble de fermer votre dossier. En général, cette décision est prise lorsque vos objectifs ont été atteints ou après six semaines sans contact. Nous élaborerons un plan de suivi pour votre famille et nous vous donnerons une copie (si vous le souhaitez) du récapitulatif avec votre numéro d'admission pour d'éventuels services futurs.

Avantages et risques

Voici une liste des avantages et des risques d'une participation au programme de santé mentale. Nous trouverons peut-être des avantages et des risques supplémentaires lors de notre rencontre.

Grâce à la discussion et à la planification nous nous efforcerons de maximiser les avantages et à réduire les risques au minimum.

Avantages	Risques	
Nous nous concentrons sur les points forts de l'individu et de la famille et sur les ressources.	Votre enfant pourrait éprouver de la colère, avoir une vision négative de lui-même ou éprouver du rejet par rapport à son suivi dans le centre.	
Vous appartenez à « l'équipe » et nous vous encourageons à assumer un rôle de leadership.	Au début du traitement en santé mentale, le comportement de l'enfant, son humeur, sa perception de lui-même, etc. peuvent empirer car l'enfant commence à aborder des problèmes difficiles.	
Nous offrons un soutien téléphonique et des communications régulières pour les familles	Les parents et les enfants auront peut-être besoin de se remettre en cause ou d'être remis en cause par le personnel relativement à des problèmes dans le cadre du traitement.	
Nous vous aidons à élaborer un plan en cas de crise.	Votre enfant et vous serez peut-être mal à l'aise avec les suggestions de changement, car le changement peut paraître inconfortable.	
Nous vous aidons à construire des relations de travail positives au sein de votre famille, de votre collectivité et de l'école.	Les besoins des enfants et des familles iront peut-être au-delà des ressources du programme.	
Nous proposons une gamme de services thérapeutiques, de groupes de travail, de consultation et de dépistage psychologique.	Avec un suivi à « long terme », l'enfant et la famille risquent de développer une certaine dépendance aux services.	
Nous élaborons des plans de traitement et nous les examinons régulièrement.	Les dossiers des clients et les données d'identification peuvent être utilisés en dehors des limites du centre	
Nous proposons une démarche multidisciplinaire.	(p. ex. devant un tribunal, lors d'une enquête sur un abus d'enfant comme exigé par la <i>Loi sur les services à l'enfance</i> et à la famille).	
Nous fournissons un soutien et des conseils aux parents.		
Nous offrons un milieu thérapeutique sûr.	Votre enfant répondra peut-être bien au traitement	
Nous donnons la possibilité aux enfants d'apprendre et de mettre en pratique les comportements appropriés qui mènent vers des changements positifs.	et il fera peut-être des progrès à la maison, alors que son comportement restera difficile au sein de la communauté.	
Nous aidons les enfants à développer leur aptitude à résoudre les problèmes et à gérer les situations.		

Préoccupations et plaintes

Nous souhaitons vous offrir, à vous et à votre famille, le meilleur service possible.

En cas de problème, veuillez le signaler pour nous permettre de le résoudre au plus vite. La meilleure façon d'y parvenir est d'en parler avec votre clinicien ou avec l'intervenant chargé de votre cas. Si vous n'êtes toujours pas satisfait, nous vous invitons à vous adresser au supérieur de votre clinicien ou de l'intervenant avec qui vous travaillez, ou encore au responsable de service ou au directeur général. Si vous n'êtes toujours pas satisfait, vous pouvez porter plainte. Vous trouverez une brochure sur la façon dont vous pouvez porter plainte sur www.ckcs.on.ca

Confidentialité : les détails...

Votre vie privée nous importe

Le CKCS respecte et protège la vie privée des personnes qui font appel à nos services. Nous nous assurons que nos politiques respectent ou dépassent les normes juridiques régissant la vie privée telles qu'établies par la législation, les normes et les lignes directives applicables (la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé de l'Ontario et la Loi sur les services à l'enfance et à la famille de l'Ontario).

Confidentialité et consentement

À quelques rares exceptions près, nous ne partageons pas les renseignements personnels de nos clients ou de leur famille sans la permission des individus auxquels ils appartiennent ou qui sont légalement autorisés à donner leur accord, à refuser de le donner ou à se dégager du consentement au nom de la personne concernée (p. ex. parent ayant la garde, gardien).

Des exceptions ne s'appliquent que lorsque la loi ou les normes éthiques l'exigent ou le permettent, telles que :

- Dans des cas présumés de violence ou de négligence envers des enfants;
- Dans des cas de danger immédiat (lorsqu'il y a un risque évident et immédiat de préjudice corporel grave ou une possibilité de blessure à soi-même)
- Dans le cadre d'une procédure judiciaire (pour se conformer à une convocation ou à une citation à comparaître)
- Pour se conformer aux exigences des agences d'accréditation et des organismes de réglementation professionnelle
- À des chercheurs dans les cas où les politiques législatives ou particulières sont respectées (en général, seuls des renseignements anonymes sont fournis)

Le CKCS fait partie du protocole d'évaluation des risques posés par la violence dans la communauté. Le partage de renseignements personnels dans le cadre de ce processus respectera le droit de chacun à la vie privée et il assurera la protection de tous.

Ces exceptions s'appellent « les limites de la confidentialité » et s'il existe d'autres limites en cas de situation particulière, nous en parlerons ensemble au moment voulu.

Veuillez noter qu'avec la technologie d'aujourd'hui, tout particulièrement les médias sociaux (Facebook, YouTube, Twitter, etc.), tout ce que vous choisissez (ou acceptez) d'enregistrer (audio et visuel), d'afficher ou de partager représente une menace à votre vie privée et à la confidentialité de vos enfants.

Le CKCS ne consent pas à l'enregistrement audio ou visuel durant les entretiens avec notre personnel.



495 Grand Ave., West Chatham, Ontario N7L 1C5 Tél. : 519 352-0440

Téléc.: 519 352-4152

Des familles et des enfants plus forts, pour un avenir meilleur.

Numéros de téléphone importants

Urgence (ambulance/pompiers/police)	9-1-1
Centre antipoison	1 800 268-9017
Télésanté Ontario	1 866 797-0000
Ligne d'écoute et d'aide aux jeunes	1 800 668-6868
Access Open Minds	519 437-6329
Chatham-Kent Health Alliance	519 352-6400
Chatham Kent Women's Centre (Centre pour femmes)	519 354-6300
Chatham Kent Addictions Program (Programme de lutte contre la toxicomanie)	519 351-6144
Association canadienne pour la santé mentale	519 436-6100

Pour plus de renseignements...

La Loi sur les services à l'enfance et à la famille de l'Ontario. Lois-en-ligne http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/english/elaws-statutes-90c11-e.htm

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario 2 Bloor Street East, Suite 1400 Toronto Ontario N4W 1A8 1 800 387-0037 www.icp.on.ca

Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé de l'Ontario www.ontario.ca/fr/lois http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/English/elaws-statutes-04p03-e.htm

Santé mentale pour les enfants de l'Ontario www.kidsmentalhealth.ca

Centre canadien de l'agrément www.canadiancentreforaccreditation.ca

